



Compte-rendu de la marche exploratoire Samedi 5 avril 2025

Intervenants

Animatrices concertation

- Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting
- Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

13 participants

Début de la réunion à 10h10

ACCUEIL



M. le Maire a souhaité inviter l'ensemble des habitants pour participer à la réflexion de l'aménagement du « Cœur de Ville » de Pomponne. Cette concertation citoyenne fait suite à la 1^{ère} concertation qui a eu lieu l'année dernière dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au cours de laquelle les habitants s'étaient retrouvés lors de réunions publiques et d'un atelier citoyen.

M. le Maire remercie les participants de leur présence à cette première étape de la concertation « Révétons Pomponne, la suite ! » et s'éclipse pour laisser la parole libre aux habitants.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et expose le déroulé de la matinée.

La matinée se déroulera en 3 temps :

- un moment d'accueil pour rappeler la démarche participative « Révétons Pomponne ! » qui s'est déroulée entre mai et juin 2024 et les objectifs de cette nouvelle concertation citoyenne « Révétons Pomponne, la suite ! » ;
- une visite des sites-projets identifiés au sud de l'OAP « Cœur de Ville » ;
- un retour en salle pour recueillir les 1^{ères} impressions des participants.

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que la participation citoyenne « Révétons Pomponne » initiée par le Maire et son équipe s'est déroulée en mai-juin 2024, dans le cadre de la révision du PLU et plus spécifiquement pour impliquer les citoyens dans la définition des Opérations d'Aménagement et de Programmation « Quai Gaudineau-Bizeau » et « Cœur de Ville ». Les citoyens ont pu alors s'exprimer au cours de 2 réunions publiques et d'un atelier citoyen.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle les contributions des citoyens relatives à l'OAP « Cœur de ville » et plus particulièrement sur le secteur situé entre la RD et les voies ferrées qui font l'objet de la présente concertation :

- Conserver au moins un espace de stationnement



- Maintenir le *foodtruck* et développer d'autres offres éphémères
- Accueillir un petit commerce de proximité
- Créer un café associatif intergénérationnel
- Arborer davantage les espaces publics et les rendre plus conviviaux
- Ne conserver que 3-4 terrains de tennis et les restaurer
- Prolonger la piste cyclable, aménager une voie douce, sécuriser les traversées
- Réaménager le complexe sportif avec une halle couverte ou préau, pouvoir diversifier les pratiques sportives
- Aménager un parcours santé adultes/enfants.

Les réflexions et les contributions des Pomponnaises et des Pomponnais ont amené le Maire et son équipe à se positionner et à concrétiser certaines attentes des habitants :

- **Accueillir un petit commerce de proximité** => arrivée d'une petite surface alimentaire dans les prochains mois sur la zone servant actuellement de stockage entre le parking du 18 rue de Paris et la place Albert Dumez ;
- **Maintenir l'offre de foodtrucks** => maintien de cette offre et réflexions pour accueillir de nouvelles offres éphémères complémentaires à l'offre existante ;
- **Ne conserver que 3-4 terrains de tennis et les restaurer** => des discussions sont en cours entre la Mairie de Pomponne et le club de tennis de Lagny-Pomponne quant à la réappropriation de certains terrains et à l'état de vétusté du clubhouse ;
- **Sécuriser les traversées** => installation prochaine de ralentisseurs avec des panneaux pédagogiques sur la RD, le long du parc sportif
- **Rendre les espaces publics plus conviviaux** => défrichage récent du rû du Bouillon et de ses abords

D'autres réflexions sont en cours pour répondre aux ambitions des habitants pour le Cœur de Ville :

- Création d'un café – lieu de vie intergénérationnel associatif
- Réaménagement paysager de la place Albert Dumez avec de nouveaux usages
- Conservation de certains espaces de stationnement, agrandissement et adaptation d'autres espaces de stationnement pour des usages plus appropriés en fonction de leur localisation.

2. ET MAINTENANT ?

Mme DUCHER rappelle que le Maire et son équipe ont souhaité poursuivre cette concertation citoyenne à travers une démarche participative « Révétons Pomponne, la suite ! » pour impliquer et faire contribuer les citoyens de manière plus opérationnelle sur le secteur de l'OAP « Cœur de Ville » situé entre la RD et la voie ferrée.





L'objectif de cette concertation, qui sera menée jusqu'à la fin du mois de mai 2025, est d'approfondir les réflexions sur plusieurs sites-projets identifiés en définissant une programmation d'usages adaptés répondant à la fois aux ambitions des élus et aux attentes des Pomponnaises et des Pomponnais, et en travaillant sur la requalification de certains éléments du paysage.

Sur les usages, l'objectif est de travailler sur plusieurs espaces :

- Le bâtiment des services techniques de la ville et la Maison des Associations ;
- La création d'un nouveau lieu intergénérationnel associatif ;
- L'aménagement d'espaces permettant la pratique d'activités sportives été comme hiver ;
- Le maintien de l'offre existante (foodtruck) ;
- L'ouverture de petit(s) commerce(s) de proximité.

Sur la valorisation du paysage, les citoyens travailleront sur :

- La requalification de certains espaces publics : la place Albert Dumez et les 4 espaces de stationnement répartis sur les rues de Paris et du Général Leclerc ;
- La réalisation de coutures urbaines (pistes cyclables, voie douce, parcours santé, ...) pour créer une continuité des espaces et non une juxtaposition des espaces et des usages ;
- La redécouverte, la réappropriation et la valorisation du rôle du Bouillon.

À l'issue de cette présentation, des questions et des réflexions de la part des habitants ont émergé :

1. Quelle implication de la Communauté d'Agglomération et/ou du département du 77 dans cette concertation et le projet de cœur de ville de Pomponne ?

Mme DUCHER rappelle que cette concertation est une initiative de la Ville de Pomponne. Mme CAMPOS-BRÉTILLON précise que toutes les réflexions issues de cette concertation pourront être présentées à la Communauté d'Agglomération et au département du 77 pour pouvoir peut-être obtenir des financements et/ou des subventions en fonction des projets qui seront retenus (pistes cyclables, sécurisation de la RD, ...).

2. Comment traiter le projet en tenant compte du risque inondation qui existe sur le secteur et notamment sur la zone du stade régulièrement dans l'eau ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique qu'il existe un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) et que les aménagements seront compatibles avec ce document réglementaire dont le PLU tient compte dans son règlement.

3. Quid de la fermeture de la place Albert Dumez : il faut que le site soit inaccessible pour éviter aux gens du voyage de s'installer.

Mmes CAMPOS-BRÉTILLON et DUCHER tiennent compte de cette remarque dans le projet qui sera envisagé.

4. Pourquoi conserver tous les terrains de tennis qui ne sont quasiment jamais utilisés et fréquentés par une poignée de licenciés ?

Mmes CAMPOS-BRÉTILLON et DUCHER rappellent que des discussions sont en cours entre le club de tennis de Lagny-Pomponne et la Mairie de Pomponne pour



rendre certains terrains accessibles aux habitants, voire y pratiquer d'autres jeux de balle.

5. La réhabilitation récente du stade des Arcades est une bonne initiative car de nouveau les familles le fréquentent.

VISITE DES SITES

Les participants arpentent les différents sites-projets selon un parcours préalablement défini. Au cours de la marche exploratoire, les participants annotent une fiche de visite avec des premières réflexions et idées.



- 1^{ère} zone de stationnement - 5 rue Général Leclerc (1)
- Zone de stationnement - 2 rue Général Leclerc (2)
- Bâtiment du CTM - 6 rue Général Leclerc (3)
- Maison des Associations - 4 rue de Paris (4)
- Zone de stationnement - 18 rue de Paris (5)
- Place Dumez et stationnement (6)
- Stade et clubhouse (7)
- Sur le chemin du retour : les continuités de parcours, la sécurisation des circulations et le rôle du Bouillon



Les notes sont remises à l'AMO concertation à l'issue de la marche exploratoire. Quelques premières idées/réflexions ont émergé de cette visite :

- **1^{ère} zone de stationnement – 5 rue général Leclerc (1)**
La majorité des participants ignore que ce parking est accessible au public et qu'il y a une place dédiée à l'autopartage.
 - Utilité de ce parking pour décharger du matériel pour les associations
 - Problèmes de sécurité car les piétons et les voitures empruntent le même chemin
 - Conserver cet espace de stationnement
 - Installer un passage piéton sur la RD pour relier ce parking à celui d'en face
 - Paysager cet espace
 - Améliorer la signalétique de ce parking
- **Zone de stationnement – 2 rue Général Leclerc (2)**
 - À conserver et à étendre sur une partie de l'emplacement de l'actuel CTM
 - Créer un passage piéton face à l'espace de stationnement sis 2 rue du Général Leclerc



- Mieux signaler le parking, son entrée et sa sortie
- Déplacer la sortie du parking
- Quid du bâtiment qui se trouve au niveau de la sortie de cet espace de stationnement ?
- **Bâtiment des services techniques municipaux (3)**
Les services techniques vont être délocalisés pour faciliter leurs activités et libérer de la place en cœur de ville.
 - Démolir le bâtiment
 - Permettre d'agrandir du 2 rue du Général Leclerc sur la parcelle.
- **Maison des associations (4)**
 - Réhabilitation de ce bâtiment en conservant les pierres apparentes
 - Bâtiment vétuste à réhabiliter en un lieu associatif
 - Conserver ce bâtiment pour y accueillir différentes activités culturelles
 - Réaliser une résidence d'artistes avec des ateliers d'art « Pomponne, ville d'art et de culture »
 - Transformer cette maison des associations en fablab
 - Installer un bar en rez-de-chaussée
 - Implanter des panneaux solaires en toitures
 - Transformer le garage en atelier d'artistes avec une baie vitrée donnant sur la rue
- **Zone de stationnement – 18 rue de Paris (5)**
Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique que la conservation de ce parking est une des conditions à l'installation de la surface alimentaire sur la zone en bout de parking. Elle souligne que ce parking accueille également un foodtruck, ce parking aura ainsi un double usage : espace de stationnement pour la surface alimentaire et occupation par un ou des foodtrucks ou toute offre éphémère aux heures de fermeture de la surface alimentaire.
 - Implantation d'une boulangerie
- **Place Albert Dumez et poche de stationnement attenante (6)**
 - Créer un cheminement piéton le long de la voie ferrée vers les équipements sportifs
 - Aménager un espace public intergénérationnel qui devienne un vrai lieu de rencontres pour les habitants
 - Créer un lieu de convivialité et de détente avec des espaces différenciés : bancs, aires de jeux, de détente, ...
 - Conserver cet espace vert et l'aménager
 - Installer des tables de ping-pong
- **Clubhouse et stade (7)**
 - Supprimer les terrains de tennis
 - Conserver 2 à 3 terrains de tennis seulement
 - Rédiger une convention entre le club de Lagny-Pomponne et la Ville de Pomponne
 - Démolir ou réhabiliter le clubhouse
 - Réaliser un parking pour le futur parc du château
 - Aménager un parcours santé
 - Réaménager un terrain de pétanque (boulodrome)



- Transformer le clubhouse en un espace réservé aux activités sportives ouvert aux associations pomponnaises et à tous les habitants de la Ville de Pomponne
- Transformer le club house en lieu pour les associations sportives
- Développer d'autres activités sportives que des terrains de tennis (rarement utilisés)

Mme DUCHER explique qu'il faudrait conserver 3 à 4 terrains de tennis pour que le club puisse conserver le label « Roland Garros ».

- **Le rôle du Bouillon**

- Valorisation et réappropriation des berges du rû en aménageant un parcours pédagogique valorisant ainsi la faune et la flore du site
- Aménagement d'un passage pour rendre accessibles les bords de Marne

- **Continuités**

- Réhabiliter le passage qui se situe entre l'actuel CTM et la Maison des Associations qui existait il y a 20 ans
- Aménager une piste cyclable qui irait du parking sis 2 rue Général Leclerc au stade des Arcades et qui longerait la voie ferrée ou la RD
- Réaliser une continuité de cheminements reliant tous les quartiers de Pomponne

Un des participants évoque le terrain du **7 rue du Général Leclerc** qui a été racheté par la Ville de Pomponne.

⇒ Piste : y installer la maison des associations.

Mmes CAMPOS-BRÉTILLON et DUCHER expliquent que c'était une réelle opportunité d'acquérir ce terrain et cette maison. Aujourd'hui des réflexions sont en cours quant aux futurs usages de cette parcelle, mais rien n'est arrêté.

RETOUR EN SALLE

A leur retour en salle, Mmes CAMPOS-BRÉTILLON et DUCHER invitent les participants à donner leurs premières impressions suite à cette marche exploratoire. La grande majorité des participants explique qu'ils ont découvert le site, et notamment la place Albert Dumez et qu'ils ont trouvé cette marche exploratoire très intéressante.

Quelques verbatims des participants :

« On passe devant sans voir la place Dumez, sans s'arrêter alors qu'il s'agit d'un poumon vert important de Pomponne et d'un espace inutilisé qui pourrait accueillir un certain nombre d'activités »

« On se rend compte de tous ces espaces perdus et inexploités, c'est vraiment dommage ! »

« Avec ce projet, c'est la renaissance de Pomponne. »

Mme CAMPOS-BRÉTILLON invite les participants à venir à l'atelier citoyen qui se tiendra le **mardi 29 avril de 18h30 à 20h30**.

Mmes CAMPOS-BRÉTILLON et DUCHER remercient les participants pour leur présence, leur mobilisation et leur partage d'idées.

- Fin de la rencontre à 11h50 -